

## **Protocole sanitaire Lycée Bellevue Mise à jour 30 octobre 2020**

1 chemin des Côtiers  
17100 Saintes  
05 46 74 14 63  
[Ce.0170058w@gmail.com](mailto:Ce.0170058w@gmail.com)

### CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée 2020 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le HCSP la 7 juillet 2020.

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020.

- **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.**

- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité-pedagogique.html>

Les modalités d'accueil des élèves et des personnels présentées dans ce document ont été définies en respectant le Protocole Sanitaire National et en tenant également compte des particularités de notre établissement.

L'ensemble des personnels est engagé dans la mise en œuvre de ce protocole afin de permettre les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

**Les parents jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou sa famille.** De même, les élèves ayant été testés positivement récemment (depuis moins de 15 jours) ou dont un membre du foyer a été testé positivement ne doivent pas se rendre au lycée. **Ils en informent la Direction de l'établissement y compris si l'élève a été identifié contact à risque.**

**Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.**

### **REPRISE DU 2 NOVEMBRE :**

**Accueil en classe de tous les lycéens et étudiants (sauf étudiants en stage) à 10h00.**

De 8h57 à 9h51 : Cours selon EDT habituel

De 10h06 à 11h00 : Echange avec le Professeur Principal ou un professeur de l'équipe suite à l'attentat ayant coûté la vie à Samuel PATY - Lecture de la lettre de J. JAURES aux instituteurs et institutrices - minute de silence à 11h00

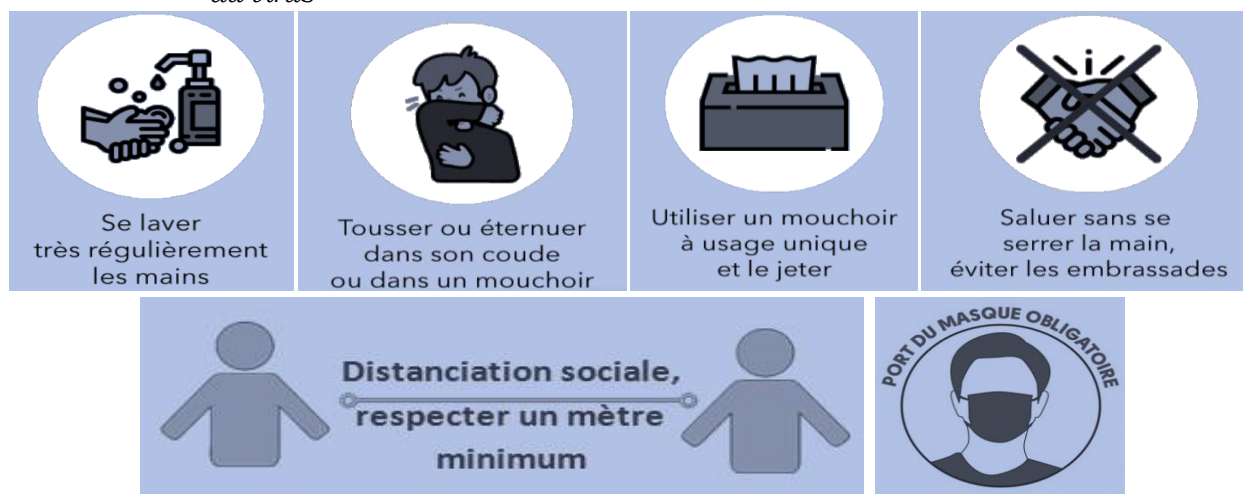
A partir de 11h03 : reprise des cours selon EDT habituel

## Sommaire :

- 1 – Rappel des gestes barrières
- 2 – Ouverture de l'établissement
- 3 – Volet accueil du public
- 4 – Volet accueil des élèves :
  - 4.1 – Accueil des élèves au lycée
  - 4.2 – Accueil des élèves en salle de classe
- 5 – Volet restauration
- 6 – Volet sanitaire :
  - 6.1 – Le protocole sanitaire des locaux
  - 6.2 - Le protocole de fonctionnement de la lingerie
  - 6.3 - Le protocole d'entretien des installations électriques et techniques
  - 6.4 - Le protocole d'entretien des espaces verts
- 7 – Volet internat
- 8 – Volet médical : protocole en cas de contamination

### 1 - Respect des gestes barrières :

*Une stricte application des gestes barrières afin de limiter la propagation du virus*



### 2 - Accès à l'établissement :

Le lycée est accessible à l'ensemble des élèves et aux différents personnels.

L'accès du lycée aux visiteurs est limité au strict nécessaire. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

### **3 – Le volet accueil du public**

- L'agent d'accueil doit rester dans le local vitré prévu à cet effet pour accueillir le public, elle devra porter un masque dès qu'elle est amenée à sortir de cet espace, et se laver les mains avant chaque retour au poste d'accueil.
- Le registre d'entrée et de sortie des visiteurs sera rempli par l'agent d'accueil au regard de la pièce d'identité présentée
- L'agent d'accueil devra s'assurer que le public qui entre dans les locaux respecte bien les consignes affichées : port de masque obligatoire et nettoyage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'accueil.
- Les objets (clés/badges) devront être déposés à l'endroit prévu à cet effet. L'agent d'accueil assurera leur désinfection avant la remise en service.
- **La garde d'objet ne sera pas possible**
- L'accès au local d'accueil est seulement autorisé au personnel en poste et au facteur qui doit badger chaque matin la machine à affranchir.

Cette liste est non exhaustive et peut être complétée à tout moment

### **4 – Le volet accueil des élèves :**

#### **4.1 – Accueil des élèves au lycée**

- **Accueil physique des élèves** à l'entrée du lycée par la vie scolaire avec respect des gestes barrières.

- **Lavage des mains**

*Il doit être réalisé a minima*

- A l'arrivée
- Avant et après chaque repas
- Avant et après chaque récréation
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage est réalisé avec les sècheurs électriques homologués.**

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est installé à l'entrée du Bâtiment A, à l'entrée du Bâtiment B, à l'entrée du CDI et à l'entrée de la salle théâtre.

Un flacon de gel hydro-alcoolique sera attribué aux enseignants. Le flacon sera nominatif, quand ce dernier sera vide (ou presque), l'enseignant le déposera à l'accueil puis il le récupérera en début de journée ou l'après-midi.

- **Mouchoirs : il appartient aux familles de fournir des mouchoirs en papier à leurs enfants.**

- **Port du masque**

**Pour les personnels :**

Le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** pour les personnels en présence des élèves et de leurs représentants légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (sauf prise des repas, activités sportives)

Le MENJS met à disposition de ses personnels en contact direct avec les élèves des masques « grand public », à raison de 2 masques par personne (à récupérer à l'accueil).

**Pour les élèves :**

**Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs sauf incompatibilité avec l'activité.**

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Exceptionnellement, le lycée fournira un masque aux élèves qui arriveront au lycée sans être équipé.**

**Tout élève qui ne respectera pas le port du masque, couvrant la bouche et le nez s'expose à une sanction.**

- **Gestion des récréations et des sanitaires** : Les principes à respecter :
  - Les regroupements des élèves ne respectant pas les gestes barrières sont interdits.
  - Limiter le nombre d'élèves en même temps aux toilettes.

- **Le regroupement entre camarades d'une même classe est à privilégier.**

Durant les récréations, les gestes barrières s'imposent. La vie scolaire est chargée de veiller à leur bon respect. **Tout élève qui ne respectera pas le port du masque, couvrant la bouche et le nez s'expose à une sanction.**

#### **4.2 – Accueil des élèves en salle de classe :**

- **La ventilation des classes et des autres locaux :**

**L'aération des locaux est la plus fréquente possible : le matin avant l'entrée en classe, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.**

Les enseignants assurent l'ouverture des fenêtres au cours de la journée.

- **Principe important : limitation du brassage des élèves.**

**Afin de limiter les déplacements des élèves, nous procédons à des aménagements des emplois du temps.**

**Exception faite des salles spécialisées, chaque classe aura cours sur plusieurs créneaux consécutifs dans une même salle.**

- **L'ascenseur** est exclusivement réservé aux élèves et aux personnels en situation de handicap.
- Les élèves ne stationnent pas dans les couloirs. Ils n'ont pas accès aux prises électriques de l'établissement (couloirs, salles de cours...).

- Les toilettes : l'accès aux toilettes se fait dans le respect des gestes barrières et la signalétique en place.

- **MDL et Atrium** : le nombre d'élèves accueilli est limité. Nous comptons sur la compréhension et la coopération de tous les lycéens et étudiants sinon nous pourrions être amenés à fermer ponctuellement ces structures. **Tout élève qui ne respectera pas le port du masque, couvrant la bouche et le nez s'expose à une sanction.**

Chaque enseignant utilise le kit « brosse-crayon pour tableau blanc » distribué par le lycée. Ce kit est à conserver avec soi jusqu'à nouvel ordre.

**Dans chaque salle de classe, un spray désinfectant pour le matériel, un rouleau de papier ainsi qu'une boîte de mouchoirs sont mis à disposition.**

#### **5 – Le volet restauration :**

- Le service de restauration fonctionnera avec la mise en place de menus simplifiés :

- entrées en portions individuelles
- le plat chaud sera servi par un agent ; celui-ci distribuera une portion de pain
- fromage en portions individuelles en alternance un jour sur deux avec un yaourt
- dessert en portions individuelles

- **Les élèves attendent leur entrée au self en respectant le cheminement mis en place, par niveau et matérialisé par des files d'attente. Il est demandé de privilégier la prise du repas avec des camarades de classe.**

- Le nettoyage des mains est obligatoire au début de la chaîne de distribution avant la prise du plateau par distributeur automatique, puis l'élève prend des couverts et un verre qu'il remplira avant d'aller s'asseoir dans la salle et si nécessaire avant de sortir.

- L'élève se nettoie les mains avant de sortir du réfectoire.

- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après le service.

## 6- Le volet internat :

- Les chambres sont attribuées entre élèves d'un même niveau en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.
- Pour favoriser la fluidité aux douches, trois créneaux horaires sont mis en place :
  - de 18h à 18h45
  - de 19h30 à 20h00
  - de 21h15 à 21h45

Des flacons de spray désinfectant seront mis à la disposition des élèves afin de pulvériser les murs à l'issue de la douche.

- Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements au sein du bâtiment de l'internat y compris pour se rendre dans les sanitaires
- Dans la chambre, le port du masque est recommandé.
- Le matin, l'Assistant d'Education vérifie la température des élèves de son secteur à l'aide d'un thermomètre frontal.
- Le goûter sera distribué aux élèves par le personnel de la Vie Scolaire.

## 7 – Le volet sanitaire :

La question du nettoyage et de la désinfection des locaux est centrale dans le cadre du présent protocole. Le protocole de nettoyage de la Région Nouvelle-Aquitaine a été décliné et présenté aux agents. Il est important que l'ensemble des consignes édictées ci-dessous soit respecté.

### 7.1- Le protocole d'entretien des locaux :

- Le nettoyage de locaux occupés doit se faire quotidiennement avec le produit virucide norme NF EN 14476
- Protocole particulier quand présence d'élèves dans l'établissement:
  - les salles de classe sont nettoyées une fois par jour
  - les sanitaires sont nettoyés plusieurs fois par jour
  - Une attention particulière doit être portée sur les points de contact : poignées de portes et de fenêtre, rampes d'escalier et mains courantes, tables et chaises, robinets, boutons d'ascenseurs, interrupteurs...
- Aérer les locaux au minimum 10 minutes à chaque passage
- Penser au réapprovisionnement des distributeurs de savons et de papier (toilette et essuie mains)

## 8 – Le volet médical - Le protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative :

Il est demandé **aux familles et personnels de signaler tout cas déclaré de COVID auprès de l'établissement** pour vérifier les mises en contact potentielles avec le virus des autres membres de la communauté éducative.

**En cas d'apparition de symptômes du COVID 19 au sein du lycée, isolement et évacuation :**

- Isoler la personne à l'infirmerie o Port d'un masque et désinfecter ses mains o Vérifier s'il y a un PAI pour problème respiratoire (asthme) et éventuellement donner les médicaments afférents
- Appeler les responsables légaux pour procéder à son évacuation
- **Eviction de l'établissement le temps d'avoir consulté un médecin**
- **L'élève revient à l'école si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).**
- **Le personnel revient à l'école si un test n'a pas été prescrit ou, le cas échéant si le test réalisé est négatif.**

- Un courrier est transmis aux familles des élèves et aux personnels qui ont pu être en contact avec la personne
- Si les symptômes s'aggravent notamment avec une difficulté respiratoire contacter immédiatement le 15 ou le 112.

Si un personnel ou un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

- Les responsables légaux s'il s'agit d'un élève ou le personnel avisent sans délai le chef d'établissement du résultat positif
- L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai défini par son médecin, 7 jours après le prélèvement positif, durée pouvant être prolongée en cas de persistance des symptômes)
- Il est important que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque.

***L'enfant vivant sous le même toit qu'un « cas confirmé » doit rester au domicile tant que le cas confirmé est malade et jusqu'au cas négatif d'un test RT-PCR réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé. L'élève bénéficie alors de la continuité pédagogique mise en œuvre par son école ou établissement scolaire.***

***Lorsque le chef d'établissement a connaissance de la présence d'un cas confirmé au sein de son établissement scolaire, il procède à l'identification des personnes susceptibles d'être contacts à risque. Il informe immédiatement les personnels et les responsables légaux des élèves concernés. A titre conservatoire, ces élèves et personnels ne doivent pas revenir dans l'établissement.***

***Les personnels et responsables légaux des élèves sont informés, après avis de l'ARS, par le chef d'établissement s'ils sont ou non contacts à risque. Si le personnel ou l'élève n'est pas à risque, il revient dans l'établissement scolaire.***

***Les élèves et les personnels identifiés comme contacts à risque ne sont pas accueillis dans l'établissement jusqu'au résultat négatif RT-PCR réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.***

***Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test dans les délais prescrits (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.***

***Si l'élève ou le personnel fait l'objet d'un test positif, il se conforme aux prescriptions relatives aux cas confirmés.***

***Pour toute question ou précision, contacter Mme QUICHAUD, infirmière scolaire au lycée au 05.46.74.14.63.***



**PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**

